



PROJET D'APPUI À LA POLITIQUE NATIONALE DE CONTRÔLE du TRAFIC et de la CIRCULATION ILLICITE D'ARMES LÉGÈRES et de PETIT CALIBRE et de PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ARMÉE EN CÔTE D'IVOIRE

CISALW



Durée du projet
20 MOIS
Novembre 2019 à Juin 2021

Budget
2,5
Millions EUR



La présente fiche d'information constitue la synthèse des réalisations du projet CISALW financé par l'Union européenne, en Côte d'Ivoire et mis en œuvre par l'Association Coginta en étroite collaboration avec la Commission Nationale ivoirienne de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ComNat-ALPC CI).

Si la Côte d'Ivoire a retrouvé une stabilité relative depuis la crise politico-militaire, certains facteurs à l'origine des violences des années 2000 sont encore présents dans la société ivoirienne et la réconciliation nationale demeure une priorité. Le recours à la violence armée pourrait sembler irrationnel aux vues des progrès qu'a accompli le pays ces dernières années. Il reste toutefois possible compte tenu

de la disponibilité d'armes de guerre sur le territoire. La problématique de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) continue ainsi à susciter l'inquiétude sur la stabilité du pays à moyen terme puisque plusieurs événements récents ont montré à quel point l'enjeu des armes est essentiel à la sécurisation du pays, des conflits intercommunautaires encore récurrents aux attaques diverses contre les forces de sécurité y compris dans un contexte régional marqué par la montée du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée.

Le projet CISALW a ainsi pour objectif d'appuyer la politique nationale du contrôle du trafic et de la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée. Le projet vise 4 résultats :



Résultat 1

Les capacités nationales de marquage, d'enregistrement, de traçage et de stockage sécurisé des armes légères et de petit calibre et leurs munitions sont renforcées.

Résultat 2

Le cadre légal et réglementaire relatif aux armes légères et de petit calibre et leurs munitions répond aux exigences de la Convention de la CEDEAO et des engagements régionaux et internationaux de l'État ivoirien, et permet un contrôle effectif sur le trafic et la circulation illicites des ALPC en Côte d'Ivoire.

Résultat 3

La coopération régionale en matière de contrôle et de lutte contre le trafic illicite des ALPC et munitions est renforcée par un partage d'expérience, des échanges d'information et une coopération policière et judiciaire effective.

Résultat 4

Les élites politiques et les différents groupes de la population sont sensibilisés sur les enjeux relatifs à la prolifération, le trafic et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, et s'engagent dans des actions de prévention de la violence armée dans le cadre des élections générales de 2020.

Les capacités de contrôle des armes et munitions des Forces de Défense et de Sécurité sont renforcées.



13 armureries réhabilitées



6 machines de marquage fournies



24 râteliers et 42 coffres de stockage d'armes ont été installés



31 formateurs des Forces de Défense et de sécurité formés au marquage des armes



145 registres pour l'inventaire des armes et des munitions ont été distribués



1 201 armes marquées avec l'appui de CISALW



Une étude nationale sur les armes de petit calibre et la violence armée a été conduite. Près de 3'500 entretiens ont été conduits sur l'intégralité du territoire du pays.



Un atelier réunissant les 41 députés de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale a été organisé afin de sensibiliser sur les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre la prolifération et la circulation des ALPC et également de leur présenter les résultats de l'étude nationale sur les armes de petit calibre et la violence armée.



Un système informatisé de gestion des armes et des munitions est déployé. Il centralise les informations quant aux armes et munitions en dotations, les armes perdues ou volées ainsi que les armes saisies. Il pourrait également permettre le recensement des armes détenues par les civils en fonction de l'évolution de la législation.



Un atelier régional sur les bonnes pratiques en matière de P5SM et le renforcement de la coopération policière et judiciaire en matière de trafic et de circulation illicite d'ALPC a vu la participation de 70 personnes issues de 13 pays.

En perspective des élections présidentielles et législatives, une large campagne de sensibilisation a été menée dans le pays sur le thème de la prévention de la violence armée.

90 PANNEAUX

90 panneaux routiers ont été installés dans 6 villes du pays.

40 000 PERSONNES SENSIBILISEES

8 ONG ivoiriennes ont conduit des séances d'information et de sensibilisation au profit de plus de 40'000 personnes.

15 000 AFFICHES

15'000 affiches et dépliants ont été distribués.



Un concours de fresques murales, mettant en compétition 5 lycées d'Abidjan a été organisé sur le thème « Oui à la paix, non à la violence ».

35 000 LYCÉENS

35 000 lycéens ont été touchés par les séances d'information et de sensibilisation conduites par nos 7 animateurs.



5 messages radios ont été traduits en 9 langues et diffusés pendant 4 mois par 15 radios, touchant près de 750'000 auditeurs.